

Décision

Générale

colonial

Décision n° 78-221-1915 Mouvement.

n° 78-221-1915

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

22 mars 1915

Numéro JO

n° 221 du 31/03/1915

Date du numéro

31 mars 1915

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de 3 mois à passer à Le Puy en Velay (Haute Loire) a été accordé à M. Bellile, Administrateur de 3ème classe des Colonies, Chef du Cabinet et du Secrétariat du Gouverneur et archiviste du Conseil d'Administration, avec droit au passage, avec sa femme, sur le paquebot des Messageries Maritimes attendu à Djibouti le 6 Avril 1915.